Amendement Hubbard

Mais le terrain n'est pas encore déblayé; il surgit un amendement Hubbard qui propose de supprimer près les causes d'inégibilité énoncées par les articles 8 et 9.

M. Barrion. — Le texte M. Hubbard est en tous points semblables à ceux que la Chambre vient de repousser.

Cette simple remarque est l'origine d'une discussion byzantine et confuse sans aucun intérêt.

La priorité en considération de l'amendement Hubbard est mise aux voix.

On vote par division sur la première partie qui fixe le délai dans lequel les fonctionnaires devront donner leur démission avant la présentation de leur candidature au suffrage.

A la majorité de 300 voix contre 192, la première partie de l'amendement n'est pas prise en considération. La seconde n'a pas plus de chances. Ce fait que M. Hubbard lui même retire la troisième.

Amendements Taudière et Brincard

Au tour de M. Taudière qui, au point de vue électoral veut assimiler aux préfets, les conseillers de préfecture et les chefs de cabinet de préfet. Son amendement est repoussé.

Vient M. Brincard qui, jusque deux ans après leur démission ou l'expiration de leur mandat, veut inéligible aux représentants l'exercice des fonctions publiques. Mais aussitôt qu'il a déposé cet amendement, M. Brincard le retire et soulève les rires de la Chambre.

M. Brincard. — Ne rien pas, je le représenterai au moment voulu. (Nouveaux rires.)

Les dépenses électorales

M. Hubbard développe son amendement tendant à limiter le chiffre des dépenses permises à chaque candidat.

Le mandat électoral, dit-il, n'est pas une chose de trafiqueur, ou un objet de trafic. Certaines pratiques doivent être réprimées. Il ne faut pas tolérer, par exemple, qu'un candidat puisse se ruiner acquérir de toutes les salles de cabarets, de toutes les imprimeries, de toutes les surfaces où l'on veut affischer. Ne faisons pas de la compétition électorale une lutte à coups de billets de banque.

Voilà les exemples connus de la corruption électorale et conclut en faveur de la limitation qu'il propose.

Combattu par la commission et le gouvernement l'amendement Hubbard n'est pas adopté.

L'ensemble du projet de loi remaniant les circonscriptions électorales est adopté à mains levées.

La séance est levée à 6 heures moins 10 et renvoyée à samedi.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

LES PAPIERS D'UN NIHILISTE. — Paris, 1er juin. — Au mois de mars dernier, un étudiant en médecine, d'origine polonaise, Louis Savvicki, était trouvé mort dans sa petite chambre de la rue Buffon. Sur sa table de nuit se trouvait un verre contenant les restes de la strychnine qu'il avait absorbée. Une lettre expliquait d'une manière très énigmatique les causes de ce suicide.

Louis Savvicki expliquait qu'il avait été insulté et frappé par un de ses compatriotes, nommé Handelsman-Bronilswski, et qu'il n'avait pas voulu survivre à cette honte.

Bronilswski n'était pas un inconnu pour la colonie russe et polonaise de Paris. Il avait été, en Sibérie, le compagnon d'exil de Savvicki, à la suite du procès du « Prolétariat de 1866 », et il passait, à tort ou à raison, pour avoir trahi la cause révolutionnaire.

Le juge de paix du 5e arrondissement apposa des scellés en présence du chancelier du consulat de Russie, M. Adier. Mais quand il voulut les lever, pour que le consul pût procéder à l'inventaire, un incident assez grave s'éleva.

Dans la lettre trouvée dans la chambre du jeune homme, celui-ci demandait qu'on remît à ses amis deux paquets de lettres destinées à être brûlées, sans que personne pût en prendre connaissance. Mme Savvicki, sa mère, qui habitait Varsovie, interv nt par fondé de pouvoirs, pour que ce vœu fût respecté. Le consul de Russie, dont la curiosité était naturellement éveillée, protesta contre cette prétention, en se fondant sur la convention diplomatique du 1er avril 1874, dont les articles 4 et 9 sont ainsi conçus :

« Art. 4. — Lorsque l'inventaire (de la succession mobilière) aura été dressé conformément aux dispositions de l'article 2, l'autorité compétente délivrera à l'autorité consulaire, *sur sa demande écrite et d'après cet inventaire*, tous les biens meubles, dont se compose la succession, *les titres, valeurs, créances, papiers*, ainsi que le testament s'il en existe.

« Art. 9. — Dans toutes les questions... les consuls généraux, consuls et vice-consuls respectifs représenteront de plein droit les héritiers et seront officiellement reconnus comme tels, sans que la personne qui les ait tenus de justifier de leur mandat par un titre spécial. »

Le juge des référés, saisi de ces difficultés, décida que la levée des scellés et l'inventaire se feraient à la requête du consul général de Russie, mais en présence du représentant des héritiers naturels du défunt. Il ordonna en outre, que *les papiers mystérieux seraient remis aux mains du greffier du juge de paix jusqu'à la solution du litige par le juge du fond.*

Le consul général interjeta appel. Il invoqua les termes impératifs de la convention diplomatique pour demander que les héritiers fussent exclus des opérations de l'inventaire et que tous les papiers de Louis Savicki fussent remis entre ses mains.

Au nom des héritiers on représenta que cette prétention était contraire à l'équité et à la convention diplomatique elle-même sainement entendue. Le consul général était le *représentant de la famille, soit! Mais cette fiction ne pouvait pas aller jusqu'à mettre à néant les volontés formelles exprimées par le défunt.*

La 1re chambre de la cour, présidée par M. Périvier, après avoir entendu Me Martini, avocat du consul général de la Russie, et Me Millerand et Puech, avocats de Mme Savvicki, a décidé que la convention du 1er avril 1874 ne se prêtait à aucun tempérament.

Elle a, en conséquence, infirmé l'ordonnance de référé et décidé que l'inventaire se ferait à la requête du consul général de Russie seul, hors la présence du représentant des héritiers; elle a prescrit, en outre, la remise entre les mains du consul des deux paquets de lettres dont le greffier du juge de paix avait été nommé constitué séquestre.

UN GENDARME QUI DÉSERTE. — Amiens, 1er juin.

Le conseil de guerre du 2e corps d'armée a jugé, aujourd'hui, un gendarme à cheval, le nommé Toussaint, appartenant à la compagnie de l'Oise, accusé de désertion.

Toussaint, incorporé récemment, faisait partie de la brigade de Montdidier. Puni de quinze jours de prison pour ivresse, au lieu de se rendre à Beauvais pour accomplir sa punition, il déserta et fut, quelques jours plus tard, arrêté à Paris.

Le conseil l'a condamné à deux ans de prison.

Nouvelles Étrangères

AUTOUR DU MONDE EN BICYCLE

New-York, 1er juin. — Un jeune Américain, M. Frank G. Lenz, a entrepris de faire le tour du monde en bicycle. Son voyage doit durer deux ans.

Dernière Heure

Menton, 1er juin. — Un triste accident s'est produit au moment où la procession de la fête-Dieu sortait de l'église. Un nommé Fraud a jeté sur de jeunes communiants un sac rempli de pierres et d'ordures.

On dit que les communiants ont mort ; quatre autres ont été plus ou moins grièvement blessés. L'auteur de cette lâche agression a été arrêté. On suppose qu'on a affaire à un fou.

LES GRÈVES

A Armentières

LA JOURNÉE DE JEUDI

Si des gendarmes à cheval ne faisaient pas de patrouilles dans les rues aux heures des repas, il n'y aurait ce de changé dans l'aspect général de la ville.

Les entrées et les sorties des ateliers se font comme à l'ordinaire et l'on ne voit point les grévistes du tissage Villard, Castelbon et Vial, se promener en nombre.

Par petits groupes, ces grévistes se sont rendus, à deux heures et demie de l'a rès-midi, à la réunion quotidienne de la *Bresserie Humanitaire*.

Dans cette réunion, après avoir entendu qu'ils manquaient d'accord avec les autres ouvriers de la ville, les délégués ont procédé à l'appel nominal des grévistes et ont fait voter une proposition affirmant leur intention de rentrer victorieux à l'atelier ou de n'y pas rentrer.

Par le rain de 4 heures 10, M. le Préfet du Nord, accompagné de M. Guérin, secrétaire général de la préfecture, est venu à Armentières.

Ces messieurs sont retournés à Lille par le train de 5 h. 05.

A l'issue de cette visite, l'honorable M. Delsaux, juge de paix, a eu une entrevue avec les patrons du tissage en grève, dans le but de trouver un moyen de mettre fin au conflit.

La soirée

Il avait été annoncé que des ouvriers devaient se rassembler sur la place du Rond-Point et de là manifester bruyamment dans les rues.

Il n'en a fort heureusement rien été.

Des huit heures, toutes les rues et impasses qui aboutissent à cette place sont barrées et nombre d'ouvriers qui demeurent dans ce quartier pauvre ont beaucoup de peine à rentrer chez eux.

Des groupes, qui de temps en temps hurent les gendarmes, stationnent à l'entrée des rues.

A huit heures et demie, la délégation des grévistes se rend à la Mairie par la rue des Promenades. Elle est suivie par cinq à six cents manifestants et curieux.

Cette foule, refoulée de la Grand'Place par quelques gendarmes, se rend en face de l'estaminet du Bœuf et écoute fort paisiblement la *Philharmonique* qui répète quelques morceaux.

Une demi-heure plus tard, des manifestants débouchent de la rue Notre-Dame en chantant les *Huit heures*.

Les gendarmes font circuler et déblaient la rue de Lille.

A ce moment, la place du Rond-Point est vide, et il ne reste qu'une centaine de manifestants qui, poursuivis par les gendarmes dans la rue des Capucins, près du bureau des postes et télégraphes.

Aucune manifestation devant la demeure de M. Vandenbeck, rue du Tissage.

Il est dix heures et demie, les rues sont pour ainsi dire désertes et il ne reste que quelques groupes sur la Grand'Place, qui attendent la fin de l'entrevue des délégués du juge de paix et de l'administration.

Ce n'est qu'à 11 heures que l'entrevue a pris fin, et les délégués qui réclamaient l'arbitrage, ont sera demandé dans la journée d'aujourd'hui.

Après l'entrevue, 500 manifestants suivent les délégués, qui se rendent par la rue des Promenades à la *Brasserie Humanitaire*.

Le bruit des Promenades et les rues adjacentes, ainsi que la rue St-Hond sont barrées.

Coups de revolver et arrestations

Vers onze heures du soir, les gendarmes, ayant entendu des coups de revolver tirés d'une maison de la ruelle Saint-Augustin, s'y sont rendus aussitôt et ont arrêté un individu.

Indépendamment de cette arrestation, on a enfermé au bureau de police : Désiré Six, tisseur, 25 ans ; Pierre Croton, 30 ans, tisseur, et Gustave Lescornez, 23 ans, peigneur de lin, inculpés d'outrages aux agents et jets de pierres ; et Flament pour rebellion.

A Arras

La Grève des Bonnetiers

La grève continue. Les ouvriers bonnetiers sont bien résolus à maintenir leurs revendications.

Une première entrevue a eu lieu, hier matin avec M. le juge de paix du canton Nord ; M. Dubois-Delaître était pas présenté, mais il avait fait savoir qu'il maintenait sa décision première

Une deuxième réunion a eu lieu à une heure de l'après-midi entre les délégués grévistes et M. le juge de paix, réunion qui n'a point, elle non plus, abouti.

Enfin, une nouvelle lettre de convocation a été adressée, par M. Sonnhilin à M. Delétoille, pour le soir à six heures.

Quant aux ouvriers, ils sont très calmes et font preuve de beaucoup de bonne volonté ; ils maintiennent dans leur intégralité leurs revendications.

Si satisfaction ne leur est point accordée, ils sont résolus à ne point rentrer dans les ateliers de M. Delétoile et à se procurer du travail ailleurs.

Espérons pourtant qu'ils ne se verront pas dans cette obligation, et que M. Delétoile consentira enfin à discuter avec eux la question de salaire.

A Amiens

Amiens, 1er juin. — Hier s'ompara devant le tribunal correctionnel un membre de l'ancien comité de la grève, Charles Vérecque, 21 ans, rédacteur au *Travailleur Picard*, organe socialiste, accusé d'outrage envers un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

Le jour où le procureur de la République opère une descente au siège du comité de la grève, ce magistrat demanda aux socialistes présent : quel était l'auteur d'un article paru dans le *Travailleur*, intitulé : « Canailles et Bossu », menaçant le procureur de lui coller son réquisitoire dans le dos ». Vérecque répondit d'un ton arrogant : « c'est moi, monsieur, qui suis l'auteur de cet article et j'en prends toute la responsabilité. Et si vous le désirez, arrêtez-moi, mettez-moi en cage et envoyez-moi devant vos juges! »

Des poursuites furent ordonnées contre Vérecque. Devant le tribunal, il a maintenu ses propos. Les juges l'ont condamné à un mois de prison et aux dépens.

A Bordeaux

Bordeaux, 1er juin. — Les boulangers grévistes adressent une lettre aux journaux pour affirmer que les ouvriers boulangers ne sont que 1200, sur lesquels 700 seraient mis en grève volontairement et 300 étaient sans travail, de sorte qu'il ne resterait, suivant eux, que 200 ouvriers à la disposition du patron. Quoi qu'il en soit, la fabrication du pain a été suffisante sans qu'il ait été besoin de recourir aux boulangers militaires.

La soirée d'hier et la matinée d'aujourd'hui ont été des plus calmes. Il est vrai que les manœuvres de la cavalerie ont été très bien gardées et que des patrouilles de hussards et de gendarmes, ceux-ci renforcés par les brigades de l'arrondissement, continuent à parcourir la ville jour et nuit. Cette fermeté paraît avoir été le désarroi parmi les grévistes, et leur réunion d'hier soir a donné l'impression d'une agitation très vive mais sans direction.

Il en ressort cependant qu'ils seraient tout disposés à accepter l'arbitrage devant le juge de paix et qu'ils veulent demander aux patrons de nommer une délégation à cet effet.

Tout le monde n'est pas content de la solution de grève des maçons. Les manœuvres et porte-pierres, sur le dos desquels, en quelque sorte, l'accord s'est fait, protestent avec énergie. Les meneurs de la grève leur avaient fait espérer que leur salaire, et ils n'ont pas que rien obtenu. Au vote qui a décidé la fin de la grève, leur voix a été étouffée par les tailleurs de pierre et maçons, satisfaits et plus nombreux.

Les charpentiers continuent la grève.

Les serruriers, par suite d'une entente avec les patrons, ont voté la fin de la grève.

Les peintres ont pris une décision analogue.

Les menuisiers et les couvreurs, au contraire, ont, comme les charpentiers, décidé de continuer la grève.

Les chemins de fer d'intérêt local du Nord

On a distribué aux députés le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique le réseau des chemins de fer d'intérêt local à voie d'un mètre du département du Nord, dénommés groupe du Sud, c'est-à-dire :

Entre Hasnon et Solesmes, par Escarmain ;
De Solesmes à Quiévy, vers Caudry, par Briastre et Viesly ;
Entre Solesmes et Landrecies, par Bousies ;
Entre Landrecies et Avesnes, par Maroilles, Cartignies et Etrœungt.

LE CONTRÔLE DES CHEMINS DE FER A LA COMPAGNIE DU NORD

Le ministre des travaux publics vient de désigner les fonctionnaires chargés d'assurer le service du contrôle des Compagnies de chemins de fer sur les bases de son récent arrêté de réorganisation.

Voici les fonctionnaires désignés pour le réseau du Nord :

Inspecteur général, M. Salva ; contrôle des études et travaux des lignes nouvelles, M. Loche ; contrôle de la voie et des bâtiments, M. Loche ; contrôle de l'exploitation et de la traction, M. Luneau, contrôle central, M. Baum.

Chronique du Sport

Concours hippique de Lille
Troisième journée

A trois heures ont commencées les courses au trot pour poulains, pour hunters et pour liches, nés en 1890, dans la circonscription du concours.

Dix-neuf concurrents inscrits au programme ont couru.

Voici les résultats :

Prix. — 1er Microbe, monté par M. Lelièvre, de Major à M. Bouhin ; 2e, Serpolet III à M. Berger et Poirel, monté par M. Lapelletier — 4e Molly, à M. le duc de Vicance — 5e Souvenir à M. L. Bouhin. — 6e Mlle Pensée à M. J. Mercingion — 7e Torchette à M. Delattre — 8e Mirl ton à M. Lecocq — 9e Ouvrière à M. G. Gulbert, monte par M. Dufour.

Flots de rubans : Modestia à M. Vainhelle, montée par M. H. Dijo ; Mettina à M. Louis Benjamin ; Nacelle à M. Daville, montée par M. Godart.

Vers quatre heures et demie, ont commencé les courses d'obstacles pour chevaux de tout âge et de toutes nationalités engagés et montés par des gentlemen portant l'habit rouge.

Un accident heureusement sans gravité a signalé : M. B. Grau, montant Balsroom à M. Aug. Poulain, était tombé pour sauter la rivière, le cheval s'arrêta brusquement au bord de la haie et son cavalier, projeté au-dessus de la haie alla tomber la tête première dans le fossé.

M. Grau se releva aussitôt et marqué ses habits ruisselants d'eau continua à courir.

Voici les résultats de cette course :

Prix : 1er Sir Did à M. Victor Faucille — 2e Lord Harry à M. Ed. Ribeaucourt — 3e Graziella à M. Aug. Poullier — 4e Black Ben à M. Demonchy.

Flots de rubans : Margot à M. Grau — Sunrise à M. Ed. Ribeaucourt — Jack à M. Wattebled, monté par M. C. Faucille — Paddy à M. Cordier.

Quatrième journée

Dès dément, le temps refuse de se mettre de la partie et il faut un réel courage pour assister à toute la durée des courses.

Cependant, toutes les tribunes étaient hier absolument combles. Citons au hasard de la plume, remarqués dans la tribune officielle, MM. Géry Legrand, sénateur-maire de Lille, les généraux Boisgard, Bouvier et Bidot, le colonel de gendarmerie, etc.

A midi et demie, courses de chevaux attelés seuls.

Prix, 1er, Vigoureux à M. Voil — 2e, Lée à M. Santel — 3e, Copenhin à M. Liénard — 4e, Stella à M. Delattre — 5e, Niagara à M. Guilbert — 6e, Ira à M. Lepers — 7e, Nikita à M. Delattre — 8e, Le Garçonnet à M. Vanier — 9e, Caprice à M. le comte de Chazel, les — 10e, Mardi, au Haras de Blingel — 11e, Serpolette à M. Carvelle — 12e, Fil-Or.

Après cette première partie une averse est venue interrompre les courses. Elle n'a heureusement pas duré et beaucoup amélioré le temps.

A trois heures et demie on a couru les prix des Ecoles, 8 obstacles de 0 m. 80 de haut seulement. Pas de rivière. Chevaux inscrits au catalogue du concours pour les prix de classes montés par des cavaliers appartenant à des écoles de dressage ou manèges de la circonscription du concours ou en service depuis six mois chez un maître. Les cavaliers devront porter le redingote noire, la culotte les bottes et le chapeau à haute forme, ou la tenue des écoles, ou la livrée.

Prix : 1er, Lannoy, à M. Vignolles, monté par Durand ; 2e, Gilde Carlo, à M. Vignolles, monté par Durand ; 3e, Lady, à M. le duc de Vicence, monté par Jordan ; 4e, Marquise, à M. Fauchet, monté par Piquet ; 5e, Hommione, à M. Durantin, monté par Wavrans.

Flots de rubans : 1er, Ch fiom-er, à M. Beauvois, monté par Piquet ; 2e, Budin, à M. Guilbert, monté par Piquet ; 3e, Serpolette, à M. Castelbon, monté par Piquet.

On a terminé la journée par le concours militaires, prix des régiments pour chevaux d'armes inscrits par les contrôles des régiments stationnés dans la circonscription.

Durée de l'épreuve : 8 minutes.

Les catégorie : chevaux montés par des officiers de cavalerie de ligne, de réserve ou d'armes spéciales. — 5 prix égaux consistant en une médaille d'or.

1er, Star, à M. de Lestrange, sous-lieutenant au 4 cuirassiers, monté par M. Demonchy, lieutenant au même régiment ; 2e, Sundrich, à M. Plegé, lieutenant au 21e dragons ; 3e, Harriet, à M. Maninat, lieutenant d'artillerie ; 4e, Héritier, à M. Oudart, lieutenant au 24e dragons.

2e catégorie : chevaux montés par des officiers de cavalerie légère. — 5 prix égaux consistant chacun en une médaille d'or.

1er, Altière à M. Hingade, lieutenant au 3e chasseurs, monté par M. Herang, lieutenant au même régiment ; 2e, Précieuse, à M. Ricour, lieutenant au 19e chasseurs ; 3e, Aimée, à M. Pierre, lieutenant au 3e chasseurs, montée par M. Herengée, Torchon, à M. Richard, lieutenant au 19e chasseurs, montée par M. Bouchez, lieutenant au même régiment.

Cinquième journée

Le cinquième journée du concours hippique a été plus favorisée que les précédentes. Aussi une foule nombreuse a-t-elle assisté aux différentes courses qui ont été, d'ailleurs, particulièrement intéressantes.

Voici les résultats du concours des chevaux attelés en pairs. Primes d'appariellement :

1 : Nikita, à M. Delattre et S.X, à M. Manel ; 2e, Mascotte, à M. Wallet et Dhimant à M. Lucquet ; 3e, Gentil, à M. Guignaudet Lou se à M. Hecquet ; 4e, Bravo, à M. Panille, et Capitaine M le comte de Chazelle.

Trois heures et demie cut commencé les sauts d'obstacles. Deuxième catégorie, prix des dames, 4 prix, 800 francs. — Chevaux de 6 à 12 ans et de toute nationalité engagés et montés par des gentlemen portant l'habit rouge, 3 tours, 12 obstacles au moins. Durée de l'épreuve, 4 m. 10 Poids, chevaux de 4 ans, 65 kil ; chevaux de 5 ans et au-dessus, 70 k.l.

1 : Wiel Rooken à M. Wignolle — 2 Paija à M. Vignolle — 3 Paddy, à M. E. Grau — 4 : Black Boen, à M. Demonchy — 5 (prix créé) Lord Harry, à M. Ed. Ribeaucourt — 6 : Margot, à M. E. Grau — 7 : Sunrise, à M. Ed. Ribeaucourt.

Enfin ont été courus les prix internationaux.

1re division. — Attelages à quatre chevaux. (18 prix). — MM. Jules Descamps : Bob, Gamin, Cirette Girofle Brocain.

Troisième catégorie — Attelages à un cheval, 9 prix — Propriétaires, Albas Cottignies, Hyles, Mylord — M. Venot, Gypsy, Jonole, Rally car — M. Prosper Dorode, Yvette, Jabal, Panier — M. Paul Boulque, Paquette, Jabal, tilbury — M. Motte-Cordonnier, Elégant, c. bal, phaeton — M. Motte Cordonnier, Lion, c. bal, buggy — M. Ed. Ribaucourt, Le Major, c. gris roaun, buggy — M. Desquiéro, Gipsy, j. gris pommelé, phaeton — M. Lucien Delessalle, Baby, c. gris roaun, mylord.

***

Parmi les lauréats du concours, il y a lieu de citer particulièrement M. Emile Pelletier, directeur de l'Ecole de dressage d'Amiens, qui a obtenu une série de prix, faisant grand honneur au système de dressage.

M. Pelletier a obtenu, en trois jours, la 1re prime dans la classe des chevaux attelés avec Stella, une belle jument appartenant à M. Tesin, et le 2e prix avec Mascotte, 3e prix avec Kita, appartenant également à M. Tesin, et le 1er prix avec la même jument attelée à deux ; le 3e prix avec Mascotte appartenant à M. Mancel d'Amiens ; le 1er prix avec la même jument attelée à deux ; le 2e prix spécial pour poulains avec Jonas, à Mme Nérée Mollin, de 13e prix avec Mollin, engagés dans la classe des chevaux de selle ; le 1er prix avec Mascotte et le 4e prix avec la même jument attelée à deux.

Course vélocipédique Lille-Dunkerque

La liste des inscriptions est close pour la course vélocipédique du 11 juin, organi à par notre confrère le *Nord Cycliste*.

Le nombre des coureurs inscrits s'élève au chiffre extraordinaire de cent vingt-sept.

Pour permettre aux personnes qui désirent assister au départ et à l'arrivée des coureurs et prendre le train de 7 h. 05 du matin, le départ, qui avait été primitivement fixé à sept heures du matin, sera donné une demi-heure plus tôt, c'est-à-dire à six heures et demie précises.

LES POLÉMIQUES DU (RÉVEIL)

On lit dans le *Progrès du Nord* :

Par un sentiment de convenance que tout le monde comprendra, nous avions voulu mettre un terme à des polémiques trop prolongées qui se sont produites autour de la tombe de notre ami Baggio, et nous n'avons pas répondu à la dernière note consacrée par le *Réveil du Nord* à l'obit que la famille a cru devoir faire insérer.

Le *Réveil*, qui ne s'embarasse pas de paroles scrupules, revient à la charge. Il insiste, et triomphe de notre silence.

« Le *Progrès*, dit-il, se garde bien de souffler mot de la présence à cette manifestation cléricale de M. Dutilleul, Basquin, Ovigneur, flanqués d'un certain nombre de fonctionnaires de la Préfecture et de la Mairie, et faisant cause commune avec les cléricaux. »

Nous n'avons point, en effet, paré de « l'incident », parce que nous ignorions que le fait d'assister à un obit constituât une manifestation cléricale.

S. MM. Dutilleul, Basquin, Ovigneur et des fonctionnaires de la Préfecture et de la Mairie se sont rendus, comme l'affirme le *Réveil*, à l'obit de Baggio, et ils ont fait en leur personnel, et nous ne croyons pas que personne ait le droit de s'immiscer dans des actes d'un caractère aussi intime et aussi privé.

Est-ce que nous n'assi tons pas tous, fréquemment, à des enterrements ou à des mariages dans les quels officient des ministres d'un culte quelconque, sans que nous croyions sacrifier en quoi que ce soit l'intégrité de nos convictions religieuses et philosophiques ?

Est-ce que nous ne connaissons pas de amis du *Réveil* qui se sont mariés à l'Eglise ?

Est-ce qu'hier même, mercredi, le citoyen Desobry, adjoint collectiviste de Roubaix, n'a pas fait entrer son enfant religieusement avec salut solennel et service de première classe ?

Que l'on compare :

Les hommes du *Réveil* sont des libres-penseurs sérieux et irréprochables : mais ils se marient à l'Eglise, ils placent leurs enfants chez les congréganistes, comme certains quand pourrions citer ! Mais pas tout aux membres de leurs familles décédés des obsèques religieuses en grande pompe.

Nos hommes à nous, « opportunistes », se marient civilement et se font enterrer sans le secours d'aucun prêtre, comme Jules Ferry que les amis du *Réveil* ont tant vilipendé et calomnié.

Ils réclament formellement, par testament exprès, des formalités civiles, comme Baggio.

Et ce sont les nôtres qui sont les cléricaux ! Et nous nous rappelons avoir entendu un des amis du *Réveil*, en réunion publique, reprocher à Baggio son cléricalisme !

Quelle misère !...

G. R.

Chronique Locale

ROUBAIX

Expulsion du socialiste anversois Engels. — Nous avons annoncé l'expulsion du territoire français du socialiste gantois Amsestré. Nous apprenons aujourd'hui qu'un autre socialiste militant, membre du Parti ouvrier belge, a été l'objet d'une semblable mesure de rigueur de la part du gouvernement français.

Il s'agit de Jean-Pierre-Egide Engels, né à Anver, âgé de trente-quatre ans. Lors des grèves générales qui se produisirent en Belgique et à troubles qui les suivirent et qui se manifestèrent principalement à Anvers, Engels se montra comme un des principaux agitateurs.

Obligé de quitter Anvers, il vint chercher un refuge à Roubaix, où il occupa une chambre dans un estaminet du boulevard de Belfort. Il trouva du travail dans les ateliers de chapeaux de feutre de MM. Bayart et Vantroys, rue de Lannoy.

C'est alors que lui fut signifié d'avoir à quitter ou l'obligeait à quitter le territoire français dans le délai réglementaire de vingt quatre heures.

Descente du Parquet. — M. Dassonville, juge d'instruction, s'est rendu jeudi après-midi à Roubaix, avec son secrétaire, M. Pianeu.

Le magistrat était fait accompagner de M. Dumoisin, architecte à Lille ; il s'agissait de l'examen d'une affaire dans laquelle la partie technique nécessitait l'intervention d'un expert.

Ces messieurs, accompagnés de M. Broigne, se sont rendus dans les chantiers du nouveau réservoir de Barbieux, où eut lieu dernièrement l'accident au cours duquel quatre ouvriers furent grièvement blessés ; par suite de la chûte d'un échafaudage provoquée par la rupture d'une mortaise.

Il s'agissait d'établir exactement les causes de ce terrible accident. Trois des victimes sont dès à present rétablies. Elles ont été interrogées sur les lieux mêmes de l'accident. Quant à la quatrième, M. M rcier, les magistrats ont recueilli sa déposition à l'hôpital où il est en traitement.

Les magistrats sont retournés à Lille dans la soirée.

Scènes de violences dans le quartier du Fresnoy

MENACES DE MORT

Une vie-é émotion régnait hier après-midi dans le quartier du Fresnoy. Un journalier, Jules Vandenbecken, demeurant à l'épicerie ouverte de la *Clef d'Or*, rue Solférino, se promenait avec en compagnie de plusieurs camarades, parmi lesquels un certain Paul Verstraete, marchand de charbons, demeurant rue d'Italie.

Vers trois heures et demie, Jules Vandenbecken et Paul Verstraete se présentaient à l'estaminet du Pêtu de Pille, tenu par M. Victor Roussel, rue du Fresnoy. Mme Roussel était au comptoir. Sur la question qui lui fut posée, elle répondit que son mari était absent.

Une parenthèse :

Victor Roussel n'est autre que le citoyen qui, lors de la dernière conférence Lafargue, prit la parole après lui, désavouant les théories internationalistes du député lillois.

Le dialogue entre ces deux personnages continuait et sur ces entrefaites, M. Roussel revint.

Vanderbecken lui asséna un coup de poing, puis, saisissant à bras-le-corps Mme Roussel, il la jeta sur la rue.

Une voiture se trouvait sur le pavé. La malheureuse femme fut saisie de nous, mais par bonheur, put se relever sans autre blessures que des contusions, d'ailleurs assez sérieuses, aux jambes.

Vanderbecken et son camarade poursuivirent leur chemin et l'on entendit à la Clef d'or, domicile de Vanderbecken.

Le frère de celui-ci se trouvait par hasard dans la maison. Il y a, comme depuis à deux ans, les deux frères ne sont plus d'accord, Jules entra soudain en fureur et commença par déclarer qu'on avait eu le tort de ne pas garder son dîner, puis saisissant un couteau servant à couper le pain, il dit à son frère qu'il allait le tuer.

Celui-ci qui se nomme Augustin et habite Tourcoing, en fit lui-même de boissons dut « soustraire à la rage de Jules, qui fut bientôt arrêté, et conduit au dépôt du premier arrondissement.

Quant à Verstraete, son compagnon de noce il a été également arrêté.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort à l'âge de 73 ans, de M. Hippolyte Rocha, ancien conseiller municipal, ancien préposé en chef de l'octroi en retraite.

M. H. Rocha est le père de M. Eugène Rocha, avocat à Lille, président de l'association des employés de commerce et de M. A. Roche directeur de l'octroi à Dunkerque.

La rue Fourcroy. — Une adjudication pour les travaux de mise en état de viabilité de la rue Fourcroy, aura lieu le mardi 48 juillet prochain.

Le devis s'élève à la somme de 15,000 fr.

Recensement des chevaux. — La commission de classement des chevaux se rendra aux dépôts de tramways de Roubaix-Tourcoing dans la matinée du vendredi 2 juin pour examiner les animaux de la compagnie.

Dans l'après-midi, les opérations continueront boulevard Gambetta, rue Pellart 2 heures.

Cette commission quittera Roubaix le mardi 6 juin à 10 heures précises pour se rendre à Wattrelos.

Les propriétaires retardataires feront l'objet de procès-verbaux.

Mort bizarre d'un cheval. — Jeudi dans l'après-midi, M. Auguste Dubreuvre, négociant en colles et gélatines, demeurant à angle des rues d'Oran et Delespaul, était en train de garer son cheval de sa harpe à grand l'animal prit peur soudain et s'enfuit avant qu'on eût le temps de l'en empêcher.

Dans sa course aveugle, l'animal emballé alla se précipiter, très première, sur la muraille du cimetière.

Le choc fut tel que la pauvre bête eut la tête brisée, et tomba raide morte.

La chasse aux chiens. — Dans la journée de mercredi, il y a eu 6 chiens ramassés par la charette et 6 contraventions ont été dressées.

Un concours de chiens ratiers. — C'est dimanche, 4 juin, qu'aura lieu, chez M. Mesplomb, place du Trichon, le grand concours de chiens ratiers, organisé par le « Terrier-Club ». Il y aura 200 fr. de prix en deux catégories.

Une trouvaille peu ordinaire. — Un culti-teur de la commune de Wasquehal, M. Dal, a trouvé dans l'une de ses pâtures un gésier qui lui appartenait pas.

Il la tient à la disposition de son propriétaire.

Sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral en date du 27 mai 1893, la société de boulerie sous quilles dite « les Joyeux de l'Amitié », établie chez le sieur Théodore Catte 4, rue Lagrange, 40, est autorisée à se constituer légalement.

VILLE DE ROUBAIX (Nord)

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

Mouvement du mois de mai 1891 :	
90 colis de soie	9.469 k.
17.388 colis de laine peignée	1.870.721
3.165 colis de laine filée	459.121
1.094 colis de blousses	118.375
1.742 colis de coton	186.860
24.439 colis pesant ensemble	2.654.227
Décroissance . . . 158 19 opérations	
Tirage . . . 1.610 96 id.	
Mouvement du mois de mai 1892 :	
114 colis de soie	11.516
13.778 colis de laine peignée	1.698.795
4.808 colis de laine filée	518.276
385 colis de blousses	41.794
2.626 colis de coton	281.694
22.716 colis pesant ensemble	2.551.619
Décroissance . . . 187 19 opérations	
Tirage . . . 2.426 12 id.	
Mouvement du mois de mai 1893	
118 colis de soie	10.741
20.007 colis de laine peignée	2.154.104
5.716 colis de laine filée	617.931
311 colis de blousses	35.781
2.212 colis de coton	286.615
28.364 colis pesant ensemble	3.058.151
Décroissance . . . 189 12 opérations	
Tirage . . . 2.237 12 id.	

Le Directeur : L. BIPPER.

TOURCOING

Hommage à Faidherbe. — La société des Anciens Militaires de Tourcoing se propose de se faire représenter par une importante délégat on à la manifestation qui doit avoir lieu à Lille le dimanche prochain pour honorer la glorieuse mémoire du général Faidherbe.

Se défier des mendiants. — Nous ne saurions trop mettre nos concitoyens en garde contre certains mendiants, hommes, femmes ou enfants, qui pénètrent dans les maisons pour implorer la charité et qui ne manquent pas d'enlever ce qui leur tombe sous la main aussitôt qu'on est un temps d'être averti de leur présence.

C'est ainsi qu'avant-hier, pendant que Mlle Céline Amerynck, 16 ans, chemin des Carrières, 147, se trouvait dans la cuisine de l'habitation, s'occupant de la lessive, elle entendit le petit chien aboyer dans la cuisine.

Elle accourut et retrouva en présence d'une femme qui lui remit une lettre de recommandation dans laquelle elle se disait veuve avec 2 enfants.

Mlle Amerynck donna un sou à la femme qui s'en alla vivement.

Après son départ, la jeune fille eut un pressentiment et porta les mains sur le meuble où elle avait déposé le reste de son argent appartenant à son père. Cette montre n'était plus. A un autre clou, elle fit de porte et d'armoire étaient accrochées. Deux de ces clés furent retrouvées à terre, une troisième avait disparu.

Le signalement de la mendiante a été fourni à la police par Mlle Amerynck.

Cette femme paraît âgée d'environ 30 ans, d'une taille au-dessus de la moyenne, blonde, vêtue d'un jupon à carreaux, d'une veste noire et chaussée d'espadrilles.

A quelques légers détails près ce signalement se rapporte en tous points à celui donné par la dame Duaze, rue du Moulin-Tenton 45, qui quelques jours avant, le 27 mai, avait également reçu la visite d'une mendiante et avait constaté après son départ la disparition d'une montre et de 5 fr. et des cuffs.

M. Catat, commissaire de police, a reçu les plaintes et fait activement rechercher la voleuse.

La montre volée chez Mlle Amerynck, porte le numéro 11,430.

Un jeune homme qui promet. — Il y a environ un mois, un jeune homme de 17 ans, Louis Dupont, dit le père est maître plâtrier, rue de l'Epine, déserta le toit paternel, pour se réfugier chez des parents en Belgique, dans une localité du Borinage.

Il y a quelques jours, le 27 mai, ayant trouvé un ingénieux moyen de se procurer.

De temps en temps il fait une apparition à Tourcoing et se présente chez des personnes connaissant avantageusement son père avec une lettre qu'il prétend comme émanant de ce dernier, et sollicite tant un prêt d'argent pour *parfaire un paiement*.

C'est ainsi qu'il se présenta une première fois chez M. Tavernier, où on lui remit 50 fr. Muni de cette somme, D. retourne en Belgique, et quand il n'est plus le sou, il a recommencé son truc. Il se présenta chez M. Bulteau, peintre, boulevard Gambetta, toujours avec une soi-disant lettre de son père, prétant de lui prêter 40 fr. M. Bulteau remit cette somme.

Mais, comme dans la lettre il était d